

LA MANCHE LITTORALE

UNE EXPÉRIENCE
MARITIME UNIQUE

EXTENSION DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET

DOSSIER DE PRESSE



    manche.fr

LES
PORTS
DE LA
MANCHE

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT 

UNE NOUVELLE DIMENSION

La Manche Maritime

Le regard tourné vers la mer, tirant partie de l'énorme potentiel de ses ressources, la Manche est profondément maritime. Bordé par 3 façades côtières disposant d'un littoral de 355 km, riche de 19 ports, doté d'un vaste bassin de navigation situé à proximité de sites naturels et patrimoniaux exceptionnels, le territoire dispose d'atouts majeurs. Des atouts maritimes que le Département entend révéler et valoriser pour faire émerger la Manche parmi les territoires les plus attractifs avec toute sa singularité.

Plan nautisme

En 2017, le Département a mis en place un « Plan nautisme » pour mieux capitaliser sur tous les atouts de sa façade maritime, intégrant la dynamisation des ports mais aussi les activités économiques, environnementales, sportives, touristiques et de loisirs qui y sont liées comme la valorisation des clubs nautiques et écoles de voiles, la promotion des transports maritimes, notamment vers les îles anglo-normandes, l'incitation du développement de services et circuits touristiques dédiés à la mer... Avec à la clé, des emplois, le développement de l'attractivité de la Manche et des effets positifs sur tout le territoire.

L'extension du port de Barneville-Carteret est l'un des aboutissements de ce grand projet de développement dans les ports dont le Département assume la compétence et la propriété.

Niché au creux d'un havre et à l'abri du Cap de Carteret, le port de Barneville-Carteret est au centre d'un exceptionnel bassin de navigation, entre le nord de la Bretagne et le sud de l'Angleterre. Le Département a souhaité étendre le bassin à flot en mettant en eau une partie limitée du chenal. Ce projet porte la capacité totale du port à 716 places dont 702 sur ponton, contre 450 auparavant dont 360 sur ponton. Il s'agit également de développer le pôle nautique grâce à un plan d'eau désormais permanent.

Ce projet, largement plébiscité lors de l'enquête publique, est un véritable atout de développement pour Barneville-Carteret. Il reste toutefois raisonnable tant du point de vue du nombre de places créées que de la prise en compte de l'environnement du port.



Le port avant travaux



Le port après travaux

LES AMÉNAGEMENTS

Avec près de 7 000 places de plaisance dans les ports ou dans les zones de mouillage, la Manche représente à elle seule près de la moitié de la capacité d'accueil de la Normandie. L'aménagement du port de Barneville-Carteret s'inscrit parmi les principaux projets portuaires du Département en matière d'extension de ses capacités d'accueil des plaisanciers, en quantité et qualité.

Le port de Barneville-Carteret est situé à l'intérieur d'un havre sur la côte Ouest du département de la Manche. Il relève de la compétence du Département de la Manche depuis les lois de décentralisation. Sa gestion est confiée à la Société Publique Locale (SPL) des Ports de la Manche, concessionnaire.

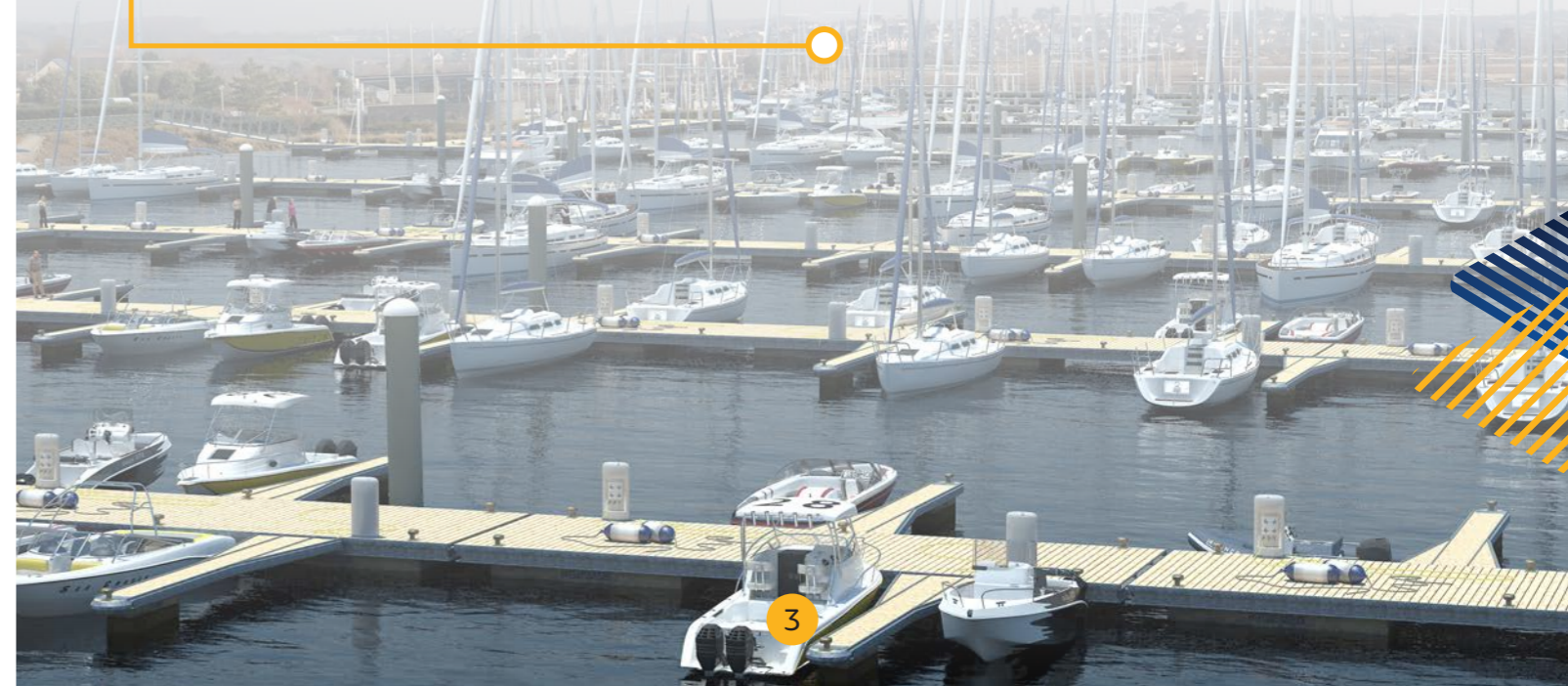
Historique du port de Barneville-Carteret

Le port a été constitué vers 1860 pour les goélettes qui commerçaient avec les îles anglo-normandes. Les infrastructures se sont étoffées entre 1870 et 1890 avec l'aménagement de jetées, quais et autres cales. Il est constitué d'un long chenal bordé à l'est par une jetée submersible et à l'ouest par une jetée insubmersible faisant office de quai qui permet l'accostage des navires de pêche, de commerce et de passagers. La proximité immédiate des îles anglo-normandes en a fait un point de départ idéal et attractif pour la navigation de plaisance dans le golfe normano-breton.

Entre 1993 et 1995, le port a fait l'objet d'un programme d'aménagement et d'équipement (approfondissement du chenal, nouvelles digues de protection, création d'un bassin à flot avec des pontons pour la plaisance, terre-pleins de stationnement et de promenade, quai d'armement, darse avec un élévateur et zone d'échouage).

Avant son extension, le port regroupait plusieurs activités maritimes :

- la plaisance qui représentait 450 navires. Environ 800 navires visiteurs y séjournaient chaque année.
- la pêche comportant une vingtaine de navires, qui accostent et débarquent leurs produits diversifiés (poissons et surtout crustacés : araignées, tourteaux et homards). Quelques bateaux de pêche des îles anglo-normandes y débarquent leurs produits (bulots).
- les liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes.
- l'apprentissage de la voile, avec un nouveau bâtiment pour l'école de voile qui a été mis en service en 2015 financé en partie par le Département.



DATES REPÈRES

- **MARS 2019** : le conseil départemental confie la maîtrise d'ouvrage des travaux à la SPL des Ports de la Manche
- **SEPTEMBRE 2019** : démarrage du chantier par le terrassement du chenal
- **FÉVRIER 2020** : fin des terrassements dans l'ex-zone d'échouage
- **MARS 2020** : démarrage des travaux d'édification du nouveau seuil
- **MI-MARS À MI-AVRIL 2020** : chantier arrêté par la pandémie de Covid 19
- **MI-AVRIL À DÉCEMBRE 2020** : édification du nouveau seuil, fabrication et pose de la nouvelle porte abattante (interruption en juillet et août). Elargissement de 2 cales de mise à l'eau
- **JANVIER À JUIN 2021** : mise en place des pieux et des pontons et déconstruction du seuil historique

UN PROJET RAISONNÉ ET CONCERTÉ

En vue d'augmenter la capacité d'accueil de plaisance et pour répondre à la forte demande, de procurer un meilleur abri aux navires de pêche lors des tempêtes et d'engendrer des retombées économiques permettant de mieux satisfaire aux dépenses d'entretien et de fonctionnement notamment liées à l'ensablement, une réflexion a été engagée en 2014.

Le nouvel aménagement, avec mise en eau du chenal permet :

- de disposer de 702 places sur ponton au total au lieu de 360.
- de mettre à l'abri la flottille de pêche sans modifier les conditions d'exploitation pour la débarque et les activités de la pêche ni le trafic passagers.

- de disposer d'un bassin toujours en eau pour les activités du pôle nautique (l'apprentissage de la voile légère et les mises à l'eau des bateaux écoles).
- de favoriser le développement de l'attractivité touristique de la station balnéaire et au-delà de l'ensemble de la côte.

Ce projet d'aménagement a consisté à étendre la surface du plan d'eau disponible à marée basse sans important nouvel ouvrage d'infrastructure ou de terre-plein. Un nouveau seuil de fermeture du chenal, muni d'une porte abattante, a été érigé, procurant des temps d'accès aux navires identiques. Un dragage a permis de reprofiler et approfondir légèrement une partie du chenal. Des pieux de guidage ont été mis en place et des nouveaux pontons installés, dont un pour des navires de grande plaisance et un autre pour la pêche, le long du quai d'armement existant.



CHIFFRES CLÉS

6,3 MILLIONS : c'est le coût HT des aménagements complets du port de Barneville-Carteret

80 000 M³ : la quantité de matériaux terrassés dont 46 000 m³ de sable qui ont servi à recharger la plage de Barneville

20 M : la largeur de la porte abattante

1,45 M : la hauteur de la porte abattante

63 : le nombre de pieux servant à guider les nouveaux pontons

1 000 M : la longueur linéaire des pontons de plaisance soit 5 nouvelles panes complètes

345 M : la longueur des pontons lourds, soit 1 panne « grande plaisance » et 1 panne « multi activités - pêche »

5 : le nombre de nouvelles passerelles d'accès desservant les nouveaux pontons

100 : le nombre de nouvelles bornes de distribution d'eau et d'électricité

1 : le nombre de nouvelle borne de distribution de carburant sur ponton

Gros plan : la SPL Ports de la Manche

Créée en juin 2012, la Société Publique d'Exploitation portuaire de la Manche (SPL) gère les ports de plaisance de Saint-Vaast-la-Hougue, de Barneville-Carteret, de Granville, les ports d'échouage de Port-Bail-sur-Mer et de Barfleur, les ports patrimoniaux de la Hague (Goury, Port-Racine et le port en eau du Hâble d'Omonville-la-Rogue) et les ports de pêche et de commerce de Granville.

La SPL a pour mission de :

- Optimiser l'utilisation des places portuaires
- Conforter le développement des infrastructures portuaires
- Accompagner les ports dans une démarche Qualité Plaisance
- Mettre en place des nouveaux services aux plaisanciers
- Promouvoir et animer les bassins de navigation



EN SAVOIR PLUS : <https://ports-manche.com/>

Ces travaux ont suscité un certain engouement : la SPL des Ports de la Manche a commencé à procéder à la commercialisation des nouveaux emplacements et à leur attribution. Confortant le Département dans son projet, l'ensemble des places sont à ce jour réservées et les premiers bateaux arrivés sur leur emplacement définitif.

EXTENSION DU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET

LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

De nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur l'environnement du port :

- les travaux de terrassement ont eu lieu hors période de nidification.
- le cheminement des engins de chantier a été imposé pour éviter la destruction des habitats sensibles dans les dunes ou sur le schorre.
- les matériaux extraits lors des travaux de terrassement ont été réutilisés :
 - 46 000 m³ de matériaux sableux, extraits dans le chenal, ont été utilisés pour renforcer la plage de Barneville
 - selon les préconisations du GonM, 3 000 m³ de ces mêmes matériaux ont servi à créer un reposoir pour les oiseaux migrateurs
 - 10 000 m³ de schiste sont venus conforter les talus dans la partie du port en eau
 - un dispositif de rampes de remontée piscicole a été réalisé de part et d'autre du nouveau seuil. À marée descendante, elles sont alimentées avec l'eau de la vidange du bassin, prolongeant ainsi la durée de remontée possible des poissons de la mer vers la rivière.

Un des enjeux de ce projet raisonné concernait bien évidemment la prise en compte de l'environnement naturel et patrimonial exceptionnel du havre de Barneville-Carteret.



Reposoir à oiseaux migrateurs



Rampes de remontée piscicole

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03
06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43
07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11
06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr

LES
PORTS
DE LA
MANCHE



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

